Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023-002

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale d'information sur le logement pour l'exercice 2022

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) rendant obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.123-19, R.122-17 et R-229-54,

Vu la délibération N° : 2020-CC-07-174 du 17 décembre 2020 approuvant le plan d'action du PCAET de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Considérant l'intérêt d'adhérer à l'agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) de l'Oise dans le cadre du PCAET ;

DECIDONS

ARTICLE 1 de renouveler l'adhésion à l'ADIL de l'Oise

ARTICLE 2 de dire que la convention à pour but de porter l'information au logement et l'information sur l'énergie portée par l'Espace Conseil FAIRE rattaché à l'ADIL

ARTICLE 3 de verser la cotisation 2022, soit 1 283,56 euros

ARTICLE 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le :
de l'affichage le :

Fait à Senlis,

le, 18 janvier 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE 60

Guillaume **MARÉCHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines
Par délégation François **DUMOULIN**
Vice-Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise